

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Jeudi 15 avril 2021



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 15 avril à dix-sept Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni en visioconférence à la salle des fêtes de Biache-Saint-Vaast, la salle des Fêtes d'Ecourt-Saint-Quentin et la salle des Fêtes d'Oppy, conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 9 avril 2021, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents : M. Norbert GROBELNY, M. Bernard GAUDEFROY, M. Hervé NAGLIK, Mme Muriel BRONGNIART, M. Jacques LEMOINE, Mme Véronique LARDIER, M. Julien LALOUX, Mme Laurence BOULET, M. Christian MERCIER, M. Guiseppe DALLA MOTTA, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Lionel DAVID, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Karine DOUVVIN, Mme Marina MARTEAU, M. Pierre HERBAUT, M. Dominique BLARY, M. Thibaut SAMIER, M. Dominique BERTOUT, M. Eric CHOPIN, Mme Françoise WARLOP, Mme Isabelle VITTE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Alain YUX, Mme Corinne DELEVAQUE, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Thomas MEURILLON, Mme Annie LEMOINE, M. Jean-Marie HERMANT, Mme Marie-Astrid GUEN, M. Jean – Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, M. Michel LEMPREUR, M. Francis DEGAND, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Francis CORNU, M. Xavier PLATEL (jusqu'au point n°3-2 inclus), M. Jean-François LEMAIRE, M. André BORDAS, Mme Isabelle TOURNEL, M. Frédéric HUMEZ, Mme Danièle DELANNOY, Mme Muriel DUFAY, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Serge MAZINGUE, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Laurent TURPIN, M. Jean-Paul PONT, M. Yves LEGROS, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, M. Jean-Noël ROCHE, M. Louis FAVREUIL

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Pierre LESTOCARD (pouvoir à M. Michel ROUSSEAU), Mme Caroline MOLARD (pouvoir à M. Pierre HERBAUT), M. Grégory DEPREZ (pouvoir à M. Lionel DAVID), M. Michel VOLANTI (pouvoir à M. Xavier PLATEL), M. Jacques PETIT (pouvoir à M. Gérard CRUTEL), M. Emmanuel DUEE (pouvoir à M. Pierre GEORGET), M. Jérôme DARTUS (pouvoir à M. Alain YUX), Mme Sandrine CARPENTIER METAY (pouvoir à M. Francis RICHARD) Mme Sylviane DURAK (pouvoir à Mme Catherine VESIEZ), Mme Sylvie JONIAUX (pouvoir à M. Jean-Noël ROCHE)

Absents représentés : M. Daniel MARTIN, représenté par M. Guiseppe DALLA MOTTA, Mme Corinne DUBOIS représentée par M. Michel LEMPREUR, Mme Renée COMELLI représentée par M. André BORDAS, Mme Annick DANIEL représentée par Mme Muriel DUFAY, M. Jacques BASTIEN représenté par M. Serge MAZINGUE,

Absents excusés : M. Christian THIEVET, M. Xavier PLATEL (à compter du point n°4-1),

Mme Marina MARTEAU est désignée Secrétaire de Séance.

Début de la séance à 17h00

Point N°1 : Visioconférence : Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, modalités de scrutin

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin de la séance, telles que décrites ci-avant ;

CONSTATE le caractère public de la séance par la retransmission en direct de la séance ;

AUTORISE M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération

Point N°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 26 mars 2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 26 mars 2021

Point N°3 : POLE FINANCES ET GESTION

3-1 : Approbation des budgets 2021

3-1-1 : Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux de CFE pour l'année 2021 à **25,24 %**, pour un produit attendu de 2 669 990 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

3-1-2 : Vote du taux de la fiscalité mixte (TFB, TFNB)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe Foncière Bâti : **0,978 %** pour un produit attendu de **272 558 €**
- Taxe Foncière Non Bâti : **4,10 %** pour un produit attendu de **108 519 €**

AUTORISE Monsieur le Président, à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

3-1-3 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2021, pour la zone 1 Osartis à **15,31 %** et pour la zone 2 Marquion à **15,10 %**, pour un produit attendu global de **3 850 810 €**

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures Ménagères, taxe instituée par l'EPCI.

3-1-4 : **Vote des subventions et participations**

3-1-4/1 : Subventions aux associations

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- *Amicale du Personnel Osartis Marquion* : 5 000 €
- *Ecole Rurale Intercommunale de Musique* :
- *Comité paroissial de Vitry-en-Artois (ERIM)* : 200 €
- *Association des Parents d'Elèves de l'ERIM* : 900 €
- *Culture* :
- *Chez Oim Fest (Festival de musique)* : 1 500 €
- *Archipop (Archivage)* : 5 000 €
- *Création de KAZ (Projet de documentaire)* : 2000 €
- *Bulle Enchantée (Action culturelle)* : 1500 €

3-1-4/2 : Mission Locale en Pays d'Artois

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE la conclusion d'une convention d'adhésion à la Mission locale du Pays d'Artois pour l'année 2021,

APPROUVE le versement de la cotisation, d'un montant de **76 428,12 €**,

3-1-4/3 : Artois Emploi Entreprise - Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE de reconduire l'adhésion d'un montant de **63 663 euros** au dispositif PLIE en Pays d'Artois à compter du 1er Janvier 2021, pour une durée d'un an,

3-1-4/4 : Artois Emploi Entreprise

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE le règlement de la cotisation d'un montant de 15 euros pour l'année 2021

3-1-4/5 : BGE Hauts de France

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE le renouvellement de l'adhésion au dispositif mis en place par BGE Hauts de France pour l'année 2021 avec le maintien de l'action sur le digital, pour une participation de la Communauté à hauteur de 6 000 euros.

3-1-4/6 : Arcade Ruraux Solidaires

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE le versement d'une participation d'un montant de 1 500 € à l'association ARCADE, au titre de l'année 2021,

3-1-4/7 : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ 3 A)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE le versement de la participation de 5 000,00 € au GEIQ 3A,

3-1-4/8 : SAGE Scarpe Amont

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE le versement de la participation de 9 331,50 euros au SAGE Scarpe Amont,

3-1-4/9 : SYMEA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de la participation d'un montant de 39 653 euros au SyMEA aux titres des SAGE Escaut et Sensée,

3-1-4/10 : Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douais

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE le versement de la cotisation de 25 611 euros au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douais,

3-1-4/11 : Assemblée des Communautés de France

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion pour 2021 auprès de l'AdCF, d'un montant de **4 497,25 euros**,

3-1-4/12 : FédéSCot

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'adhérer à la Fédération nationale des SCOT à compter de l'année 2021, pour un montant de 416 euros

3-1-4/13 : Initiative Grand Arras

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE l'adhésion de la Communauté de Communes à Initiative Grand Arras pour l'année 2021, fixée à hauteur de 600 euros par an et en fonction du nombre d'habitants de la Communauté, soit 29 981,70 euros ;

3-1-5 : **Budgets annexes**

3-1-5/1 : Service Jeunesse

3-1-5/2 : Espace Aqualudique « Aquatis »

3-1-5/3 : Bâtiment Relais - Vitry-en-Artois

3-1-5/4 : Parc des Béliers - Brebières

3-1-5/5 : Parc Horizon 2000 - Brebières

3-1-5/6 : Aérodrome Civil - Vitry en Artois

3-1-5/7 : Port de Corbehem

3-1-5/8 : Parking – Graincourt-lès-Havrincourt

3-1-5/9 : ZAL de Baralle

3-1-5/10 : Maison des Professionnels de Santé - Baralle

Le Conseil Communautaire,

➤ **ADOpte à l'unanimité :**

Le budget annexe 2021 « Service Jeunesse » de la communauté de communes Osartis Marquion, tel qu'il a été présenté.

- **ADOPTE à l'unanimité :**
- Les budgets annexes 2021 « Développement Economique » :
 - Bâtiment Relais,
 - Parc des Béliers,
 - Parc Horizon 2000,
 - Aérodrome Civil,
 - Port de Corbehem,
 - Parking – Garincourt-lès-Havrincourt,
 - ZAL de Baralle
 - Maison des professionnels de santé – Baralle

Tels qu'ils ont été présentés.

- **ADOPTE à la majorité absolue, 1 vote Contre : Monsieur Jacques PETIT (pouvoir à M. Gérard CRUTEL) :**

Le budget annexe 2021 « Espace aqualudique Aquatis », tel qu'il a été présenté.

3-1-6 : **Vote des subventions d'équilibre aux budgets annexes**

3-1-7 : **Répartition de la fiscalité issue des parcs éoliens mis en service après le 1^{er} janvier 2019**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE de poursuivre le reversement de l'IFER éolien tel que prévu par la délibération n°15/M06/79 pour les parcs installés avant le 1^{er} Janvier 2019 ;

APPROUVE le reversement aux Communes d'implantation d'éoliennes installées après le 1^{er} Janvier 2019 de 30% des sommes perçues au titre de l'IFER par la Communauté de Communes ;

3-1-8 : **Dotation de Solidarité Communautaire**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE les montant de la dotation de solidarité communautaire pour chacune des communes ainsi :

Commune	(En euros) Total DSC Année 2021
ARLEUX-EN-GOHELLE	1 836,91
BARALLE	1 038,89
BELLONNE	458,70
BIACHE-SAINT-VAAST	8 648,33
BOIRY-NOTRE-DAME	7 842,93
BOURLON	6 944,40
BREBIERES	10 659,08
BUISSY	7 159,16
CAGNICOURT	11 286,88
CORBEHEM	4 997,56
DURY	3 366,20
ECOURT-SAINT-QUENTIN	10 847,68
EPINOY	10 605,05
ETAING	6 354,34
ETERPIGNY	5 834,73
FRESNES-LES-MONTAUBAN	1 212,73
FRESNOY EN GOHELLE	2 115,43
GOUY-SOUS-BELLONNE	7 875,92

GRAINCOURT LES HAVRINCOURT		1 357,26
HAMBLAIN LES PRES		8 416,86
HAUCOURT		9 201,03
HENDECOURT-LES-CAGNICOURT		6 309,80
INCHY-EN-ARTOIS		6 578,07
IZEL-LES-EQUERCHIN		7 664,52
LAGNICOURT MARCEL		5 583,04
MARQUION		2 088,25
NEUVIREUIL		6 049,91
NOYELLES-SOUS-BELLONNE		8 748,62
OISY-LE-VERGER		11 703,54
OPPY		4 849,21
PALLUEL		11 742,80
PELVES		9 829,18
PLOUVAIN		10 770,38
PRONVILLE		10 271,02
QUEANT		8 971,19
QUIERY-LA-MOTTE		1 579,28
RECOURT		3 330,34
REMY		11 220,36
RIENCOURT LES CAGNICOURT		6 266,75
RUMAUCOURT		4 718,98
SAILLY-EN-OSTREVENT		9 460,48
SAINS-LES-MARQUION		6 258,08
SAUCHY-CAUCHY		12 018,23
SAUCHY-LESTREE		7 486,97
SAUDEMONT		9 727,35
TORTEQUESNE		10 630,54
VILLERS LES CAGNICOURT		10 768,20
VIS EN ARTOIS		6 907,21
VITRY EN ARTOIS		10 407,63
Total		350 000,00

3-1-9 : Budget Général

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à la majorité absolue, 7 abstentions : Mme Jocelyne CIESLAK, Mme Marina MARTEAU, Mme Karine DOUVRAIN, M. Lionel DAVID, M. Grégory DEPRES (pouvoir à M. Lionel DAVID), M. Pierre HERBAUT, Mme Caroline MOLARD (pouvoir à M. Pierre HERBAUT),

- **ADOPTE** le budget principal 2021 de la communauté de communes Osartis Marquion tel qu'il lui a été présenté.

3-2 : Décision Budgétaire Modificative 2021 n°1 du Service de Soins Infirmiers à Domicile

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1/2021 du budget annexe « Service de Soins Infirmiers à Domicile ».

Point N°4 : POLE RESSOURCES

4-1 : Personnel communautaire : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes en créant les postes ci-après :
- 1 poste de chargé de mission contractuel à temps complet relevant de la catégorie B et rémunéré sur l'échelle afférente à la grille indiciaire du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste de chargé de mission contractuel à temps complet relevant de la catégorie A rémunéré sur l'échelle afférente à la grille indiciaire du grade d'ingénieur,
 - 1 poste de chargé de mission contractuel à temps complet relevant de la catégorie B rémunéré sur l'échelle afférente à la grille indiciaire du grade technicien principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste de chargé de mission contractuel à temps complet relevant de la catégorie B et rémunéré sur l'échelle afférente à la grille indiciaire du grade de rédacteur,
 - 1 poste de chargé de mission contractuel à temps complet relevant de la catégorie A et rémunéré sur l'échelle afférente à la grille indiciaire du grade d'attaché

Point N°5 : MUTUALISATION, CONTRACTUALISATION ET COOPERATION INTERCOMMUNALE

6-1 : Constitution d'un groupe de commandes pour l'exécution de prestations de services de transports

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales et Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont la liste figure dans le projet de convention constitutive.

6-2 : Constitution d'un groupe de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes (DAE)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes membres intéressées pour la fourniture, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes, dont la liste figure dans le projet de convention constitutive.

Point N°6 : DEVELOPPEMENT RURAL, EAU, ASSAINISSEMENT ET COURS D'EAU D'INTERET COMMUNAUTAIRE

6-1 : Convention avec la régie SIDEN-SIAN pour la compétence GEMAPI

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE le principe de conventionnement avec le SIDEN-SIAN pour la compétence GEMAPI,

6-2 : Fonds de concours 2021 – Modalités de mise en œuvre

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE les modalités de mise en œuvre du fonds de concours,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'appel à projet aux Communes,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget (*une somme de 100 000 euros a été inscrite au budget primitif*)